

## Orientation 6 Préserver le patrimoine de proximité

### Orientation 6 Préserver le patrimoine de proximité

"Le patrimoine rural, quand il est lié à l'activité quotidienne et qu'il se présente sous la forme d'outils, de petits bâtiments ou de meubles, ne bénéficie pas de mesures d'inventaires et de protection. Identifier ces éléments et les mettre en valeur permettraient une prise en compte globale de la richesse du patrimoine."

#### Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

##### Mesures de connaissance

- "- Recenser les éléments du patrimoine nécessitant une protection : patrimoine rural non protégé, patrimoine du XXe siècle, patrimoine mobilier ;
- Caractériser le patrimoine mobilier en lien avec la civilisation pastorale."

##### Mesures de préservation

- "- Réhabiliter le petit patrimoine bâti (patrimoine vernaculaire, réseau d'irrigation,...) ;
- Collecter, conserver et mettre en valeur le patrimoine mobilier et les outils anciens."

##### Contributions attendues des communes

- "- S'engagent sur une politique de conservation du petit patrimoine communal ;
- Aident à la conservation du patrimoine privé (rachats, aide à la restauration...) ;
- Relayent, auprès de la population, les actions de sensibilisation en faveur de la préservation du patrimoine de proximité ;
- S'engagent à signaler les opérations de restauration prévues ou en cours."

##### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- "- S'engage à recenser les initiatives privées ou publiques à l'échelle d'un territoire ou d'une thématique ;
- Assure la diffusion des méthodes et des résultats d'inventaires ;
- Fait connaître et diffuse de l'information sur les possibilités d'aides à la restauration et à la valorisation"

##### Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales (notamment les archives départementales), DRAC : services régionaux de l'inventaire, CAUE, ABF, Conservatoire objets d'art, musées pyrénéens, associations de connaissance et de protection du patrimoine : sociétés savantes, associations culturelles, érudits locaux, Commissariat de massif des Pyrénées, DDT, DDTM, CBNPMP ..."

page 102

Référence ID de l'article : #1192

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-09 15:15